

## SAINT-DOMINGUE ET LA REVOLUTION FRANÇAISE : LA PREMIERE ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'abolition de l'esclavage n'a été proclamée en France que le 4 février 1794. Le décret ne fut obtenu que grâce à l'union entre des révolutionnaires abolitionnistes de France, comme l'abbé Grégoire, et des représentants de la révolution qui avait éclaté à Saint-Domingue en 1791.

L'histoire de l'abolition de l'esclavage commence à Saint-Domingue, la « Perle des Antilles », dont les productions sont alors essentielles à l'économie française. Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les propriétaires blancs y contestent aux propriétaires métissés – les « libres de couleur » – le droit de participer aux affaires politiques de l'île. Les colons blancs (qui en fait sont bien plus métissés qu'ils ne le disent) défendent ce qu'ils appellent le « préjugé de couleur », c'est-à-dire l'idée que les droits politiques sont liés à la couleur de la peau. Lorsque la Révolution française éclate, chaque camp possède son groupe de pression auprès des députés à Paris. Pour les colons blancs, alliés aux armateurs et aux négociants des ports vivant de la traite, c'est le Club Massiac. Pour les mulâtres (métis), c'est la Société des Citoyens de couleur. Si l'Assemblée nationale, en juillet 1789, a refusé aux colons blancs le droit de représenter à eux seuls l'ensemble de la colonie, la législation coloniale de 1791 leur a finalement accordé tous les pouvoirs politiques en créant des Assemblées coloniales composées exclusivement de Blancs et dotées de grands pouvoirs sur les autres habitants des îles. Cependant, profitant de l'affrontement violent qui opposa maîtres blancs et maîtres mulâtres au début de 1791, les esclaves de Saint-Domingue prirent les armes dans la nuit du 22 au 23 août 1791.

L'abbé Grégoire, député à la Convention (l'Assemblée nationale chargée de faire une nouvelle Constitution), et la Société des Citoyens de couleur, voyant qu'une chance s'offrait de voter l'abolition de l'esclavage, organisent alors au sein une mise en scène symbolique. Ils reprennent l'idée d'une cérémonie qui s'était déroulée à l'Assemblée le 23 octobre 1789. Ce jour-là un vieux serf du Jura, âgé de 120 ans, était venu remercier les députés d'avoir, avec l'abolition des privilèges, totalement supprimé le servage, dans la nuit du 4 août 1789. À la demande de l'abbé Grégoire, les députés – parmi lesquels on comptait des nobles – s'étaient mis debout pour acclamer le vieillard par égard à son âge vénérable.

La nouvelle cérémonie, cette fois relative à l'esclavage, a lieu le 4 juin 1793 dans **la salle de la Convention**. Ce jour-là, l'Assemblée reçoit une délégation de la Société des Citoyens de couleur et de soldats de la Légion des Américains (régiment révolutionnaire formé de gens de couleur vivant en France) portant un drapeau tricolore très particulier, où sont peints trois personnages : un Noir sur la bande bleue, un Blanc sur la bande blanche et un métis sur la rouge. Les trois hommes sont debout et

portent une pique surmontée du bonnet de la liberté. Une devise est inscrite sur le drapeau : « Notre union fera notre force ». Ce drapeau était celui de « l'égalité de l'épiderme » : il affirmait que le principe d'égalité énoncé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen était universel, c'est-à-dire qu'il s'appliquait à tous les hommes, quelle que soit la couleur de leur peau.

La Convention accepta de recevoir l'étendard qu'elle baptisa « signal de l'union » : union entre la Révolution française et la révolution de Saint-Domingue. Les députés se levèrent même pour rendre hommage à la vieille femme noire à la tête de la délégation. C'était **Jeanne Odo**, une ancienne esclave de Saint-Domingue âgée de 114 ans. Le président de séance, après lui avoir donné le baiser fraternel, l'installa à sa gauche. L'abbé Grégoire intervint alors, et, faisant un parallèle avec la cérémonie de 1789 en l'honneur de l'abolition du servage, demanda à la Convention de faire disparaître « l'aristocratie de la peau ». Ce sera chose faite lors d'une autre séance de la Convention, le 4 février 1794...

Ces deux étapes du vote de l'abolition de l'esclavage sont représentées dans l'esquisse de Nicolas-André Monsiau. **Les députés de Saint-Domingue** (le Noir Jean-Baptiste Belley, le mulâtre Jean-Baptiste Mills et le Blanc Pierre Dufaÿ) montent à la tribune pour étreindre **le Président de la Convention** qui vient d'annoncer le décret d'abolition. Symbole de l'Humanité des Noirs, Jeanne Odo, pourtant absente ce jour-là a été représentée sur la droite du Président. Derrière Jeanne on aperçoit **un groupe de citoyens de couleur** et, au mur, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**. Sur un autre mur est accrochée la **Constitution de l'an I** (1792). Dans la foule des présents, qui exprime **l'exaltation et l'espérance**, on remarque **un soldat de la Légion des Américains** qui était présent lors de la cérémonie de 1793. Au premier plan, un Blanc qui relève un Noir à ses genoux symbolise **la reconnaissance des nouveaux citoyens**. Le Blanc et le mulâtre qui s'étreignent dans la foule expriment même **la fraternité** provoquée par l'annonce de l'abolition. **Les enfants** qui figurent dans le tableau (et qui ne pouvaient être présents) **symbolisent l'avenir** de cette nouvelle société égalitaire.

L'histoire ne s'arrête pas là. Le drapeau de « l'égalité de l'épiderme » est repris en 1794 par Toussaint Louverture (1743-1803), chef de file de la révolte de Saint-Domingue. Et lorsque Jean-Jacques Dessalines (1758-1806) proclame en 1804 l'indépendance de l'île et lui donne le nom d'Haïti (du nom Ayiti donné par les Indiens caraïbes), il garde comme devise de la première République noire : « Notre union fera notre force ». Et, hasard de l'histoire ou volonté délibérée, c'est dans le Jura, au fort de Joux, que Bonaparte, qui rétablit l'esclavage en 1802, fait enfermer Toussaint Louverture... Remettre en cause la liberté des esclaves affranchis, c'était bel et bien toucher à celle de tous les Français.

D'après Gilles GAUVIN, *Abécédaire de l'esclavage des Noirs*, Paris, Editions Dapper, 2007. (Article Union)